Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 078-217803212-20240208-007_2024_FIN-DE

007_2024_FIN

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA.**

Date de la convocation : 02 février 2024

EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 20
VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA – BUCHER – MAGNIER –SELLEM – BOYE – POLLION – GAMPACKAT – HOURTOLOU – D'ASTA – LEMOINE – DA COSTA – DEFRANCE – LE GUELLAUT – LE DOUAREC – STOOS – ROQUELLE – VILLAIN – JACOB – LE PAVEC – MARTEAU

ABSENTS EXCUSES :
Madame RAMALHO-CLAUDIO avait donné pouvoir à Monsieur SELLEM
Madame NOVILLO avait donné pouvoir à Madame HOURTOLOU
Monsieur EMMANUEL avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE-TOUYA
Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Madame D'ASTA
Monsieur GISQUET avait donné pouvoir à Monsieur LE PAVEC
Madame LOTODE avait donné pouvoir à Madame JACOB
Madame DEPRES avait donné pouvoir à Monsieur MARTEAU

ABSENTS :
Madame BERNARD
Monsieur LESQUELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DA COSTA

FINANCES
Subvention Association ZEBRA 3 Assistance Sécurité 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune soutient chaque année un certain nombre d'associations pour leur action.
A ce titre, il propose au conseil municipal d'allouer une subvention communale au titre de l'exercice 2024 à l'Association ZEBRA.

Le Conseil municipal après avoir entendu son rapporteur et délibéré, à la majorité (4 VOTES CONTRE : Madame ROQUELLE, Monsieur VILLAIN, Madame JACOB et Madame LOTODE ayant donné pouvoir à Madame JACOB ; et 3 ABSTENTIONS : Monsieur LE PAVEC, Monsieur GISQUET ayant donné pouvoir à Monsieur LE PAVEC et Monsieur MARTEAU),

Vu l'article L.2121-29 et L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis de la Commission Finances du 02 février 2024 ;

➔ **DECIDE** d'allouer une subvention à

Association	Montant demandé pour 2024	Décision d'attribution pour 2024
ZEBRA 3 Assistance Sécurité	*500 €*	500 €

➔ **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 chapitre 65

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 078-217803212-20240208-007_2024_FIN-DE

007_2024_FIN

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance

Anibal DA COSTA

Le Maire

Thomas MENGELLE-TOUYA

Acte exécutoire

Mis en ligne le : 16 FEV. 2024

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.